



PARIS - NADOR- DAHRLA

RÈGLEMENT SPORTIF 9^{ème} Rallye Pionnier's

RÈGLEMENT SPORTIF

-Article 1. Le rallye des pionniers est une épreuve à temps imparti regroupent des véhicules, motos, voitures, camions, de rallye raid ayant pris part à des épreuves durant la période de 1979 à 2012, si plus récent nous contacter et des répliques de ces dit véhicules.

Les véhicules seront classés en plusieurs catégories selon les années de production et de motricité. Chaque véhicule sera différencié par un macaron de couleur appliqué sur la carrosserie.

Catégories	Années	Motos	2 x4	4 x4
CLASSE 1	de 1979 à 1986			
CLASSE 2	de 1986 à 1992			
CLASSE 3	de 1992 à 2002			
CLASSE 4	de 2002 à 2012			
CAMION	De 1979 à 2012			

Un classement par catégorie départagera à la fin du rallye le vainqueur de chaque catégorie.

Un classement général toutes catégories confondues sera affiché tous les soirs au bivouac, il définira l'ordre des départs du lendemain toutes catégories confondues, à l'exception de la première spéciale ou les concurrents prendront le départ par ordre de numéros et de catégorie.

Chaque jour un road book sera remis à chaque équipage. Un secteur sélectif sera inclus dans le parcours du jour. Ce secteur sera indiqué par un CP Départ et un CP Arrivé, il permettra d'établir un classement en fonction de la performance de chaque équipage.

Un temps imparti pour parcourir le secteur sélectif sera indiqué sur le road book par catégories, il est le même pour tous les concurrents de la même catégorie.

Il appartient à chaque concurrent, pour être le mieux classer, de l'effectuer en se rapprochant au plus près du temps imparti.

Un ou plusieurs CP intermédiaires pourront se trouver sur le parcours sélectif, il faudra alors faire pointer son carton pour les valider. Tous CP manqués entraîneront des pénalités.

Un secteur sélectif pourra être précédé et suivi d'un secteur de liaison pour se rendre au départ ou au bivouac du soir.

Le comité de course effectuera un classement de la façon suivante :

- toutes arrivées avant ou au temps imparti 0 point de pénalité puis 1 point par minute de retard par rapport au temps imparti.
- 20 points par CP manqué.
- addition d'éventuelle pénalité individuelle.

Le temps effectué par un concurrent est qualifié de temps réel. Le carton de pointage sera obligatoirement présenté aux divers CP qui apposeront un tampon de passage et effectueront un relevé horaire de passage.

Les zones de contrôle de passage seront délimitées à l'entrée et la sortie par un marquage spécifique. Les concurrents ont l'obligation de maintenir une vitesse réduite dans la zone sous peine de sanction de 60 points.

Le carton sera remis au PC course, en main propre, au président du comité de course dès l'arrivée du véhicule au bivouac du soir.

Un classement quotidien sera établi par le président du comité de course à la fin de chaque secteur sélectif. Ce classement permettra de définir l'ordre des départs du lendemain.

Un classement général quotidien définira la position de chaque concurrent pour le classement final du rallye.

Toutes les indications horaires se déroulent à l'heure locale, il appartient à chaque concurrent de se synchroniser à l'heure de la direction de course.

Les départs du matin se font par ordre de numéro ou de classement toutes les minutes. L'heure de départ du premier concurrent par catégorie est transmise à l'ensemble des concurrents lors du briefing quotidien. Il appartient à chaque concurrent de se présenter au départ dans la minute qui le concerne. Tout retard se verra pénalisé par un départ en dernière position et d'une pénalité de 15 points.

Les concurrents qui ne prennent pas le départ du secteur sélectif ou qui pour d'autres raisons ne peuvent terminer le secteur sélectif se verront sanctionner par une pénalité impliquant le plus mauvais score de la spéciale concernée plus des points de pénalité et pourront prendre le départ de l'étape suivante.

-Article 2.

Définition :

Briefing

Le briefing sera tenu quotidiennement par le directeur de course. Y seront détaillés les informations concernant la sécurité et le parcours (modifications du Road Book). À partir de la première Étape, un Briefing aura lieu chaque soir au Bivouac.

Carton de Pointage

Document destiné à recueillir dans l'ordre chronologique les visas et pointages des différents

contrôles prévus sur l'itinéraire.

CP (Contrôle de Passage)

Zone de contrôle à vitesse limitée où le Carton de Pointage doit être obligatoirement tamponné par les Commissaires

Contrôle horaire

Zone et procédure de contrôle des temps déterminés par le règlement pour le déroulement de l'épreuve.

Secteur de Liaison

Tronçon d'itinéraire à Temps imparti compris entre deux Contrôles horaires successifs.

Secteur sélectif

Épreuve de régularité à temps réel. Les Secteurs sélectifs se déroulent sur un parcours défini par le road book. Les Départs des Secteurs sélectifs sont précédés, d'un Contrôle horaire, d'un ou plusieurs contrôles intermédiaires, et suivis d'un contrôle horaire d'arrivée.

Temps imparti

Durée par catégorie définie par l'Organisateur pour effectuer un Secteur devant être respecté par les concurrents.

Temps réel

Durée effective mise par un concurrent pour effectuer le parcours d'un Secteur sélectif.

Way Point (WP)

Un point GPS (Way Point) est un point géographique, défini par des coordonnées en latitude et en longitude. Tous les points GPS mentionnés au Road Book sont des points de passages obligatoires.

-Article 3.

Comité de course :

Le comité de course se constitue par une personne physique appelée président du comité de course, il sera présenté aux participants le soir du premier briefing.

Sa tâche principale est d'assurer la direction technique du classement soumis aux directives du règlement sportif du rallye.

Le président du comité de course agit de façon totalement indépendante sur les points suivants :

- récupérer les cartons de pointages des concurrents et de juger l'ordre des arrivées.
- L'établissement du classement du jour et du général du rallye.
- Définir l'ordre des départs du jour.
- Recueillir, établir et arbitrer les contestations ou incidents dont il est témoin ou qui sont portés à sa connaissance.

-Article 4.

Contestation :

Chaque concurrent peut contester sa position au classement auprès du président du comité de course.

Il appartiendra à chaque concurrent d'apporter la preuve de la contestation.

Toute contestation non retenue ou infondée entraîne une pénalité de 100 points.

Si les preuves apportées motivant la contestation sont justifiées, le président du comité de

course pourra rectifier la position du concurrent au classement sans entrainer de pénalisations.

-Article 5.

Tableau des points de pénalités

Numéro de pénalités	Description	Point de pénalité
1	Retard par rapport au temps imparti	1 point par minute
2	Créneaux horaires de départ raté	15 points
3	Cp intermédiaire non pointé	30 points
4	Vitesse excessive lors d'un passage de CP	60points
5	Secteur sélectif non effectué	plus mauvais score de la spéciale concernée plus 10 points
6	Abandon du secteur sélectif	plus mauvais score de la spéciale concernée plus 5 points
7	Contestation non justifiée	100 points